



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 33461

## Texte de la question

M. Luc Belot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la mise en oeuvre des nouveaux temps périscolaires dans le cadre de la loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école de la République. L'État ayant une compétence universelle en ce qui concerne l'accueil des enfants handicapés, il lui demande de lui confirmer la prise en charge de l'accompagnement, par les auxiliaires de vie sociale, lors de ces nouveaux temps périscolaires afin que tout enfant puisse participer à cette avancée éducative majeure.

## Données clés

**Auteur :** [M. Luc Belot](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33461

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Handicapés

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7709

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)